

La déclaration de constitution d'association pour l'Union Sportive Vendômoise a été faite le 26/4/1946 à la Sous-Préfecture de Vendôme (accusé de réception du 3/5/1946 - N°- 343 .

Cette déclaration a été insérée au Journal Officiel du 15/5/1946, page 4216, 2ème colonne

La Fédération Française de FOOTBALL a entériné l'accord passé entre le P.L.V et la Patriote pour former l'Union Sportive, dans la séance du 3 Juin 1946 en lui donnant le N°- d'affiliation M.029

La demande d'agrément, par l'Etat, de l'Union Sportive Vendômoise a été remise à Monsieur DIMANCHE, Inspecteur Départemental des sports, Elais de Justice, BLOIS, le 19 Juin 1946 .

Agréée sous le numéro 7550 le 15/3/50.

11

1 exemplaire du J.D du 15/5/1946 a été remis à la sous-préfecture (sur demande de Monsieur JAUMIER , le 2/12/46
